

## **PROCÈS VERBAL du 28 août 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit août, vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 août 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian BERGER, Maire.

Présents : Mmes Mrs, BERGER Christian, BOURGOIN Camille, LEVRARD Damien, NOUARD Mathilde, PAVARD Jean-Luc, QUINTON Jean-Paul, SOW Etienne, VINCENT Alexandra

Absents excusés : BOUVET Bernard, LEJEUNE Bernard, BAUDRY Marc, donne pouvoir à SOW Etienne, MARTIN-LALANDE Jacques, donne pouvoir à LEVRARD Damien

Monsieur le Maire, Christian BERGER, vérifie que le quorum est atteint.

M. Berger demande s'il y a des candidats pour être secrétaire de séance, M. Damien Levrard est le seul candidat. M. Levrard est désigné secrétaire de séance, conformément à l'article 2121- 15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après lecture du Procès-Verbal de la réunion du 29 juillet 2025, le conseil municipal l'adopte à l'unanimité.

Nombre de membres en exercice : 12 ; Présents : 8 ; Pouvoirs : 2, Votants : 10

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1) La Box Médicale - Présentation du dossier par le prestataire (en visio)
- 2) Projet TALOIS – Devis à valider
- 3) Familles Sarthe – Participation argent de poche
- 4) ENGIE – Remboursement
- 5) Budget Commune – Décision modificative n°3
- 6) Epicerie
- 7) Questions diverses

#### **1) La Box Médicale - Présentation du dossier par le prestataire (en visio)**

Présentation ajournée, Madame Deschamps de La Box Médicale n'a pas pu honorer le rdv en visio.

M. Levrard présente aux conseillers le projet de télécabine médicale « La Box Medicale ».

Dans le cadre du plan d'investissement France 2030, le coût de la télécabine serait intégralement pris en charge pour les 4 premières années d'utilisation

<b>Coût pour 4 premières années</b>	
Frais de livraison	1000 €
Travaux d'installation, rampe d'accès	A la charge de la commune
Frais connexion satellite Nordnet	100 € / mois
Consommation électrique	A la charge de la commune
Forfait opérateur téléconsultation (accès aux médecins + maintenance du matériel médical)	0€ puis 300 € HT/mois (après 4 ans)
Forfait maintenance du bâtiment dans sa globalité avec La Box Médicale	0€ puis 300 € HT/mois (après 4 ans)
Forfait service au patient (gestion rdv, assistance, PC sécurité) avec La Box Médicale	0€ puis 300 € HT/mois (après 4 ans)
Entretien du local, agent communal	A la charge de la commune
Consommable borne médicale	0€ pendant 4 ans

Le conseil municipal envisage l'implantation de la cabine sur le parking Talois, pour une emprise au sol de 2 places de stationnement environ.

Les conseillers échangent sur le projet. La pertinence du lieu est questionnée, un conseiller évoque la parking de l'école.

Mme Nouard attire l'attention des conseillers sur la nécessité d'avoir un passage quotidien d'un agent d'entretien dans la cabine médicale, étant ouverte 7j/7j, il faut prévoir un passage même les weekend. C'est un point important à bien anticiper.

M. le Maire souhaite prendre une délibération pour engager la commune avec « La Box Médicale », refus des conseillers qui estiment manquer d'informations. Ils demandent notamment à prendre connaissance du contrat qui liera la commune de St Denis d'Orques à « La Box Medicale » avant de s'engager.

## 2) Projet TALOIS – Devis à valider (Délibération n° 2025/0046)

Le devis de M. BRANCHU pour la démolition de la maison Talois avait été présenté en Conseil Municipal.

Celui-ci doit être validé par une délibération pour pouvoir effectuer le paiement  
M. Le Maire met au vote.

Abstention 0	Pour 10	Contre 0
--------------	---------	----------

Le Conseil Municipal valide le devis et le paiement à Mr BRANCHU pour un montant de 23 904,00€ TTC.

## 3) Familles Sarthe – Participation argent de poche (Délibération n° 2025/0047)

M. QUINTON rapporte que dans le cadre du chantier « Argent de poche » qui s'est déroulé du 21 au 25 juillet 2025, Familles de la Sarthe a réglé les **gratifications aux participants pour 465,00€**.  
8 participants

- 4 x 1/2 journées à 15€ X 7 = 420,00€
- 3 x 1/2 journées à 15€ X 1 = 45,00€

M. Le Maire met au vote la proposition de remboursement de 465,00€.

Abstention 0	Pour 10	Contre 0
--------------	---------	----------

Le Conseil Municipal valide le remboursement de 465,00€.

## 4) ENGIE – Remboursement (Délibération n° 2025/0048)

ENGIE a émis des avoirs pour un montant de 1 085,52 euros.  
Un chèque de 27,65€ a déjà été encaissé.

Il reste un remboursement de 1057,87€ à recevoir, le conseil doit prendre une délibération encaisser ce remboursement.

M. le Maire fait procéder au vote

Abstention 0	Pour 10	Contre 0
--------------	---------	----------

Le Conseil Municipal valide le remboursement de 1 057,87euros.

## 5) Budget Commune – Décision modificative n°3 (Délibération n° 2025/0049)

Afin d'intégration les frais d'études du bassin de rétention, les frais d'étude acoustique de la salle polyvalente, une régularisation du compte 001 et l'achat du four de l'épicerie, il est proposé au Conseil Municipal la décision modificative n°3 suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	57 923,56 €	0,00 €
<b>TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>57 923,56 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2131 : Constructions bâtiments publics	0,00 €	876,00 €	0,00 €	0,00 €
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	4 950,00 €	0,00 €	0,00 €
R-203 : Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 826,00 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 826,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 826,00 €</b>
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	6 929,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 929,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	64 852,56 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>64 852,56 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>64 852,56 €</b>	<b>12 755,00 €</b>	<b>57 923,56 €</b>	<b>5 826,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>-52 097,56 €</b>		<b>-52 097,56 €</b>

M. le Maire fait procéder au vote.

Abstention 0	Pour 10	Contre 0
--------------	---------	----------

Le Conseil Municipal valide la DM n°3.

## 6) Epicerie (Délibération n° 2025/0050)

Le four de l'Epicerie Nelly est tombé en panne. Il y a déjà eu des frais à hauteur de 754€ sur ce four de 25 ans en début d'année déjà des réparations faites en début d'année.

Le remplacement est donc préconisé.

2 entreprises ont été sollicitées pour fournir un nouveau four, voici leurs propositions de matériel

### Devis four mixte vapeur - épicerie

		HT	Total TTC	Délai livraison
1	Four 7 niveaux installation et pose	7 968,80	9 562,56	15 jours
2	Four 6 niveaux installation et pose nettoyage manuel	3 330,00	3 996,00	7/10 jours
3	Four 6 niveaux installation et pose avec robot, nettoyage et sonde température	5 960,00	7 152,00	4/5 semaines
4	Four 6 niveaux installation et pose avec robot et nettoyage	5 773,89	6 928,67	7/10 jours

M. Le maire ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Le conseil débat et délibère sur le choix

Choix 1 : 0	Choix 2 : 0	Choix 3 : 0	Choix 4 : 9 voies
-------------	-------------	-------------	-------------------

La conseil valide le choix du four 4 et accepte la dépense de 6928,67 €

M. le Maire rejoint le conseil et met au vote l'inscription de la dépense au budget :

Abstention 0	Pour 10	Contre 0
--------------	---------	----------

Cette dépense sera inscrite en investissement au compte 2188.

## **7) Questions diverses**

- M. Levrard informe le conseil et rend compte du rendez-vous du 27/08/2025 avec le cabinet Auddice, assistant à maîtrise d'ouvrage pour le projet Talois/extension épicerie. Après un cadrage de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (livrable, calendrier...) Le comité de pilotage s'est rendu sur site pour une visite terrain et rencontre avec Nelly Coeurjoli.  
La prochaine réunion de travail avec les premières esquisses est fixée au 16 octobre 2025.
- Le véhicule utilitaire FIAT Ducato présente des avaries non réparables. Des demandes de devis ont été faites pour son remplacement.
- Musique : M. le Maire informe le conseil que M. Leguy, président de la musique municipale, prépare pour 2026 un atelier musical pour donner des cours de musique.  
De plus, le président propose au conseil municipal que la salle de musique soit baptisé « salle Michel Lanoë ».  
Enfin, M. Leguy remercie le conseil pour la subvention accordée pour la manifestation prévu les 6 et 7 décembre 2025.
- Véhicule communal ford fiesta : M. le Maire rend compte des frais engagés. Environ 1200€ pour une vidange, la distribution, des pneus... Le véhicule doit être envoyé chez Ford pour une reprogrammation de la centralisation.  
Des membres du conseil interrogent l'utilité de ce véhicule. Une discussion s'engage entre les membres du conseil.
- Comice, fête communale : De l'avis général ce fut une manifestation réussie, grand nombre de bénévoles, mais baisse d'affluence du public, pas de bilan financier pour le moment.
- Spectacle LBN à St Denis d'orques, dans le parc de la mairie, le 14 septembre 15h

**La séance est levée à 21h46**

**Damien LEVRARD – Secrétaire de séance**

## **LISTE DES DELIBERATIONS**

<b>N° DELIBERATION</b>	<b>OBJET</b>	<b>DECISION DU CONSEIL</b>
<b>2025-046</b>	<b>Projet TALOIS devis démolition Branchu</b>	<b>APPROUVÉ</b>
<b>2025-047</b>	<b>Familles Sarthe remboursement argent poche.</b>	<b>APPROUVÉ</b>
<b>2025-048</b>	<b>ENGIE remboursement</b>	<b>APPROUVÉ</b>
<b>2025-049</b>	<b>Budget Commune – Décision Modificative n°3</b>	<b>APPROUVÉ</b>
<b>2025-050</b>	<b>Epicerie devis four</b>	<b>APPROUVÉ</b>